

LES BOUCHONS D'OREILLES



Ce qu'il faut retenir

Sont désignées comme bouchons de protection auditive toutes les protections auditives qui sont placées directement dans le conduit auditif ou à l'intérieur d'une oreille. Les bouchons font partie de la famille des PICB (Protecteurs Individuels Contre le Bruit) et sont régis par la norme européenne NF EN 352-2.

Il existe trois grandes catégories de bouchons d'oreille :

- Les bouchons d'oreille simples : ils sont plus confortables en environnement chaud et humide. Ils peuvent également être particulièrement bien adaptés lorsqu'un professionnel doit porter plusieurs EPI qui pourraient poser un problème de compatibilité entre eux
- Les arceaux anti-bruit : Ils sont composés de deux bouchons d'oreilles qui sont montés sur un arceau, et sont recommandés pour un port intermittent. En effet, cela permet de pouvoir le retirer tout en gardant l'arceau autour du cou afin de le garder à disposition pour le remettre lorsque c'est nécessaire, sans risque de perte.
- Les bouchons moulés : Confort, communication, concentration, facilité d'utilisation, hygiène et économie, toutes ces qualités ont permis aux bouchons moulés de devenir les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) les plus plébiscités par les salariés et les entreprises.

Moins isolants qu'un casque anti bruit et plus efficaces et confortables que les serre têtes, boules quies ou les bouchons en mousse, les protecteurs auditifs sur mesure permettent également une grande souplesse en terme de choix de filtration (atténuation de bruits intenses sur certaines fréquences ou atténuation linéaire facilitant la compréhension lors d'une conversation) pour s'adapter à tous les niveaux sonores.

Les protections auditives sur mesure, fabriquées grâce à une technologie 3D, sont la réplique exacte des empreintes effectuées par votre Technicien de Prévention. Elles épousent parfaitement les oreilles (et les conduits auditifs) de vos salariés. Elles sont portées chaque jour quelle que soit la durée effective passée au bruit : 2h, 8h...

La réglementation

Selon la norme NF EN 352, toutes les protections auditives doivent être marquées comme suit :

- Nom du fabricant ou marque commerciale et nom du modèle
- Numéro EN
- Indications sur le placement, l'utilisation et le port (si nécessaire)
- Indications sur les dimensions nominales
- Marquage CE
- Indications sur la réutilisabilité ou non (pertinentes pour les bouchons de protection auditive)
- Marquage à droite et à gauche (pour les otoplastiques)

Conformément aux réglementations, l'utilisation de bouchons de protection auditive est conseillée dans les cas suivants :

- Bruit continu (fréquence basse)
- Tendance à une forte transpiration sous les coquilles antibruit
- Port simultané de lunettes de protection
- Port d'autres équipements de protection individuelle, comme une protection de la tête, du visage ou respiratoire
- Combinaison avec des coquilles antibruit lors d'une courte exposition à des bruits extrêmes

Comment choisir ses bouchons ?

Le choix d'un PICB ne se fait pas seulement sur son efficacité, mais également sur son confort d'utilisation, afin qu'il soit le mieux accepté et porté le plus longtemps.

Avant de faire un choix définitif, il est nécessaire de vérifier l'adéquation entre les contraintes de la tâche et/ou du poste de travail et la réelle efficacité des protecteurs.

Des tâches effectuées dans une ambiance sonore très élevée peuvent nécessiter l'utilisation d'une double protection constituée par la combinaison de bouchons d'oreille portés sous un serre-tête. En effet, les PICB présentent des indices d'affaiblissement acoustique généralement limités à 32 dB(A).

NB : L'efficacité des protecteurs auditifs est grandement réduite lorsque ceux-ci ne sont pas correctement ajustés ou s'ils ne sont pas portés correctement en permanence durant les périodes d'exposition au bruit

L'hygiène liée aux bouchons

En ce qui concerne l'hygiène des protections :

- Les bouchons d'oreille doivent être mis en place avec des mains propres,
- Les bouchons réutilisables doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement selon les indications du fabricant
- Les bouchons d'oreilles et les serre-têtes sont personnels et ne doivent être utilisés que par une seule personne

Il est recommandé de stocker les équipements de protection dans des conditions de salubrité quand ils ne sont pas utilisés. La fourniture d'un étui pour les bouchons et d'un sachet pour les serre-têtes contribuera à encourager l'utilisateur à prendre soin du protecteur et donc à augmenter sa durée de vie.